

# Recueil Dalloz

> hebdomadaire  
196<sup>e</sup> année  
10 décembre 2020  
n° 43 / 7888<sup>e</sup>  
pages 2393 à 2448

## CHRONIQUE / Constitution et pouvoirs publics

La fondamentalisation du droit des personnes  
et de la famille : contrôle de constitutionnalité  
versus contrôle de conventionnalité

> Amélie Gogos-Gintrand

2409

### ÉDITORIAL

2393 Légifrance-20: faut-il dire le ou la?, *Alain Bénabent*

### ACTUALITÉS

- 2396 Contrat de transport (responsabilité du transporteur): relations avec le donneur d'ordre  
2401 Preuve (enregistrement sonore): remise aux enquêteurs par un journaliste  
2402 Mobilité interne (accord): licenciement économique en cas de refus

### POINTS DE VUE

- 2405 Contrôle de proportionnalité et motivation: quelle leçon la Cour de cassation offre-t-elle  
aux juges du fond?, *Anne Etienney-de Sainte Marie*  
2407 Qu'est-ce qu'une peine?, *Cyrille Duvert*

### ÉTUDES ET COMMENTAIRES

- 2416 **Chronique**: Les finalités incertaines de l'extension d'une procédure collective, *Jean-Luc Vallens*  
2421 **Panorama**: Concurrence interdite – Concurrence déloyale et parasitisme,  
*Centre de droit de la concurrence Yves Serra*  
2432 **Notes**: *Schrems II* et invalidation du *Privacy Shield*, un goût de « déjà vu »...,  
*note sous CJUE 16 juill. 2020, Céline Castets-Renard*  
2437 Le droit au respect de la vie privée ne permet pas de cumuler les filiations adoptive et biologique,  
*note sous Civ. 1<sup>re</sup>, 14 oct. 2020, Ana Zelcevic-Duhamel*  
2444 Un nouvel obstacle à l'indemnisation du concubin solvens sur le fondement de l'article 555  
du code civil: les dépenses de la vie commune, *note sous Civ. 1<sup>re</sup>, 2 sept. 2020, Fanny Hartman*

### ENTRETIEN

2448 François Molins – Le parquet général de la Cour de cassation

DAJLOZ

# Recueil Dalloz

31/35 rue Froidevaux  
75685 PARIS CEDEX 14  
Tél. (Rédaction) 01 40 64 53 66  
Fax 01 40 64 54 66  
www.dalloz.fr - recueil@dalloz.fr

PRÉSIDENT,  
DIRECTEUR DE LA PUBLICATION,  
RENAUD LEFEBVRE

**CONSEIL SCIENTIFIQUE**  
ALAIN BÉNABENT, NICOLAS DISSAUX,  
BÉNÉDICTE FAUVARQUE-COSSON  
ET PHILIPPE MERLE

**DIRECTRICE SCIENTIFIQUE**  
PASCALE DELMIER

## RÉDACTION

### • DIRECTION

Alain LIENHARD (5403) Rédacteur en chef

### • RÉDACTION

Maëlle HARSOUËT DE KERAVEL (5379)

### • CHEFS DE RUBRIQUES

Banque - Crédit - Garantie : Valérie AVENA-ROBARDET  
Concurrence - Distribution : Éric CHEVRIER  
Contrat d'affaires : Xavier DELPECH  
Contrat - Responsabilité - Assurance : Xavier DELPECH  
Entreprise en difficulté : Alain LIENHARD  
Fonds de commerce et commerçants : Yves ROUQUET  
Société et marché financier : Alain LIENHARD

### • ÉDITION - RÉALISATION

Secrétaires de rédaction :

Patricia ANDRY (5284)

Laurence BREUZÉ-DINNAT (5481)

Katy PERCHEREAU (5366)

Directeur artistique : Patrick VERDON

Rédacteur en chef technique : Raphaël HENRIQUES

1<sup>er</sup> secrétaire de rédaction : Véronique THILL

Illustration couverture : Fanny BLEY-GUIBAL

Secrétaire de rédaction numérique : Carole ROBAN

## ABONNEMENTS - RELATIONS CLIENTS

Abonnements : Yvette NAY, *Directrice*

80 avenue de la Marne - 92541 Montrouge Cedex

Fax : 01 41 48 47 92 - ventes@dalloz.fr

Relations clients : Ginette N'KOUA, *Responsable*

Tél. : 01 40 92 20 85

Service publicité : Myriam LACROIX, *Responsable*

Tél. : 01 40 92 69 66 - mlacroix@editions-legislatives.fr

Revue hebdomadaire (44 numéros par an)

Prix de l'abonnement : France : 770 € HT (786,17 € TTC)

Étranger : 836 € HT

Prix au numéro : 34,71 € TTC

ISSN 0034-1835 - N° CPPAP 1022 T 82206

JOUVE-PRINT

733 rue St Léonard, 53100 Mayenne

Dépôt légal - Décembre 2020

## Éditions Dalloz

Société par actions simplifiée au capital de 3956040 €

Siège social : 31-35, rue Froidevaux Paris 14<sup>e</sup>

RCS Paris 572 195 550

Siret 572 195 550 000 98

Code APE 5811Z

TVA FR 69 572 195 550

Filiale du groupe Lefebvre-Sarrut



Origine du papier : Portugal  
Taux de fibres recyclées : 0 %  
Prot : 0,08 kg/t

## ÉDITORIAL

Alain Bénabent

2393

Légifrance-20:  
faut-il dire le ou la ?

## ACTUALITÉS

2396

### DROIT DES AFFAIRES

#### Contrat d'affaires

Contrat de transport (responsabilité du transporteur): relations avec le donneur d'ordre, *Com. 25 nov. 2020*

#### Entreprise en difficulté

Arrêt des voies d'exécution (sûreté réelle): procédure collective du constituant, *Com. 25 nov. 2020*

Banqueroute (prescription): point de départ au jugement d'ouverture, *Crim. 25 nov. 2020*

#### Société et marché financier

Fusion-absorption (dette de responsabilité): assurance de la société absorbante, *Civ. 3<sup>e</sup>, 26 nov. 2020*

2397

### DROIT CIVIL

#### Contrat-Responsabilité-Assurance

Responsabilité civile (garde de la chose): enfant de onze ans blessé par une arme à feu, *Civ. 2<sup>e</sup>, 26 nov. 2020*

Assurance (contrat): interprétation des clauses d'exclusion de garantie, *Civ. 2<sup>e</sup>, 26 nov. 2020*

Assurance (subrogation conventionnelle): transmission de l'action directe, *Civ. 2<sup>e</sup>, 26 nov. 2020*

2398

### DROIT IMMOBILIER

#### Construction-Urbanisme

Contrat d'entreprise (marché à forfait): portée d'une norme AFNOR  
Vente d'immeuble (promesse synallagmatique): constatation par acte authentique, *Civ. 3<sup>e</sup>, 26 nov. 2020*

2399

### DROIT INTERNATIONAL ET EUROPÉEN

#### Droit européen

Détachement de travailleurs (services transnationaux): secteur du transport routier, *CJUE 1<sup>er</sup> déc. 2020*

2400

### DROIT PÉNAL ET PROCÉDURE PÉNALE

#### Procédure pénale

Cours d'assises (crise sanitaire): suspension du recours à la visio-conférence, *CE 27 nov. 2020*

Cour d'assises (débat): questions posées par les assesseurs et les jurés, *Crim. 2 déc. 2020*

Comparution (box sécurisé): respect des libertés fondamentales du mis en examen, *Crim. 18 nov. 2020*

Preuve (enregistrement sonore): remise aux enquêteurs par un journaliste, *Crim. 1<sup>er</sup> déc. 2020*

Audition libre (assistance d'un avocat): constitutionnalité du régime, *Cons. const., 4 déc. 2020*

Mandat d'arrêt européen (extradition): consentement de l'État étranger, *Crim. 2 déc. 2020*

2402

### DROIT DU TRAVAIL ET SÉCURITÉ SOCIALE

#### Droit du travail

Mobilité interne (accord): licenciement économique en cas de refus, *Soc. 2 déc. 2020*

Comité d'entreprise (président): représentation par délégation, *Soc. 25 nov. 2020*

Maternité (salle d'allaitement): obligation de mettre en demeure l'employeur, *Soc. 25 nov. 2020*

#### Sécurité sociale

Amiante (fonds de garantie): pièces produites après l'expiration des délais, *Civ. 2<sup>e</sup>, 26 nov. 2020*

2404

### PROCÉDURE CIVILE ET VOIE D'EXÉCUTION

#### Procédure civile

Prescription (interruption): déclaration d'appel entachée d'un vice de procédure, *Civ. 3<sup>e</sup>, 3 déc. 2020*



## POINTS DE VUE

2405 Contrôle de proportionnalité et motivation: quelle leçon la Cour de cassation offre-t-elle aux juges du fond?  
par Anne Etienney-de Sainte Marie

2407 Qu'est-ce qu'une peine?  
par Cyrille Duvert



## ÉTUDES ET COMMENTAIRES

### CHRONIQUES

2409 La fondamentalisation du droit des personnes et de la famille: contrôle de constitutionnalité *versus* contrôle de conventionnalité  
par Amélie Gogos-Gintrand

2416 Les finalités incertaines de l'extension d'une procédure collective  
par Jean-Luc Vallens

### PANORAMA

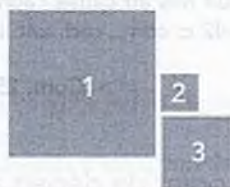
2421 Concurrence interdite – Concurrence déloyale et parasitisme novembre 2019 – novembre 2020  
par le Centre de droit de la concurrence Yves Serra

### NOTES

2432 *Schrems II* et invalidation du *Privacy Shield*, un goût de « déjà vu »...  
*note sous CJUE 16 juill. 2020*  
par Céline Castets-Renard

2437 Le droit au respect de la vie privée ne permet pas de cumuler les filiations adoptive et biologique,  
*note sous Civ. 1<sup>re</sup>, 14 oct. 2020*  
par Ana Zelcevic-Duhamel

2444 Un nouvel obstacle à l'indemnisation du concubin *solvens* sur le fondement de l'article 555 du code civil: les dépenses de la vie commune,  
*note sous Civ. 1<sup>re</sup>, 2 sept. 2020*  
par Fanny Hartman



## ENTRETIEN

2448 François Molins  
Le parquet général de la Cour de cassation

**Le prochain numéro du Recueil paraîtra le 24 décembre 2020**

### À L'ATTENTION DES AUTEURS

Les manuscrits envoyés pour publication au *Recueil Dalloz* donnent lieu à lecture et expertise systématiques soit par la rédaction de la revue, soit par des personnes qualifiées au choix de la rédaction. Les manuscrits doivent être expédiés par mail en fichier attaché (au format word si possible) à Alain Lienhard (a.lienhard@dalloz.fr), afin de pouvoir être rapidement transmis pour lecture et expertise. Les auteurs sont priés d'indiquer clairement leurs nom et adresse personnelle, ainsi que leurs titres ou fonctions professionnels, universitaires ou non. Les manuscrits acceptés pour publication le sont, conformément au contrat d'édition qui sera signé par l'auteur avant publication, à titre exclusif. L'auteur s'engage donc, en envoyant son manuscrit

à la rédaction du *Recueil Dalloz*, à ne pas le soumettre à un autre périodique le temps de son expertise.

Les contraintes éditoriales (maxima) sont les suivantes :

- pour une chronique, 40 000 signes (espaces et notes de bas de page comprises) ;
- pour un « Point de vue » ou un « Point sur... », 9 500 signes (espaces comprises, sans notes de bas de page) ;
- pour une note de jurisprudence, 20 000 signes (espaces et notes de bas de page comprises) ;
- pour un commentaire d'actualité (publication immédiate), 5 500 signes (références entre parenthèses).



**\*Téléchargez sur votre smartphone et tablette, l'application gratuite Dalloz sous Android et iOS et connectez-vous à l'aide de vos identifiants personnels ou des identifiants qui vous ont été communiqués lors de votre abonnement ou de votre réabonnement.**

**Retrouvez également votre revue numérique sur Dalloz-Revues.fr**